

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet: 05-05-24

VERSEMENT DE LA
PARTICIPATION
FINANCIERE 2024 DE
LA VILLE DE LA
TRANCHE SUR MER
AU GROUPEMENT
D'INTERET PUBLIC LA
DEFERLANTE

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de LA TRANCHE SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge KUBRYK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 Mai 2024

PRÉSENTS:

M. Serge KUBRYK, Maire - M. Jacques GAUTIER, 1er adjoint - Mme Béatrice PIERRE, 2ème adjoint - M. Jean-Claude ESCALBERT, 3ème adjoint - Mme Marie-Dominique ROBIN, 4ème adjoint - M. Philippe BRULON, 5ème adjoint, Mme Marie-France LACROIX, Mme Monique BOUSSAUD, M. Michel SIRE, M. Pierre-Jacques CARLES, M. Christian NOLLEAU, M. Jean-Jacques LEJEUNE, M. Pierre DILLANGE, Mme Sylvia FREMIT, Mme Nathalie GUERIN, Mme Christelle CHARRIER, Mme Alexandra DERVIN, M. Gérard THIBAUD, Mme Dominique RATHOUIN-LALLEMENT, Mme Beate REINHARDT, et M. Eric BRONNER, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS:

Mme Georgette CLAVÉ donne pouvoir à M. Serge KUBRYK.

ABSENTS:

M. Jacques FLATIN.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pierre DILLANGE est désigné secrétaire de séance.

Rapporteur: Mme PIERRE

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune de La Tranche sur Mer est membre du Groupement d'Intérêt Public La Déferlante dont l'objet est de contribuer au développement et à la création d'activités culturelles pluridisciplinaires tout en favorisant leur diffusion auprès d'un large public sur 13 communes du littoral de Loire Atlantique (Saint Brevin les Pins, Pornic) et de Vendée (Noirmoutier en l'Ile, Barbâtre, La Barre de Monts, Notre Dame de Monts, Saint Jean de Monts, Saint Hilaire de Riez, Saint Gilles Croix de Vie, Bretignolles sur Mer, Brem sur Mer, Jard sur Mer et La Tranche sur Mer).

En raison de la forte hausse de l'inflation, la part variable de la contribution des membres est exceptionnellement plafonnée à 3,5.

Lors de l'assemble générale du GIP La Déferlante en date du 25 mars 2024, il a été procédé à l'appel à participation pour l'année 2024 tel que mentionné dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

ID: 085-218502946-20240530-050524-DE

inflation plafonnée

0,057	3,5	0,1995

Nb Habitants	Part variable	Prt fixe	Partici glob	Villes
14473	2 887,36 €	3 750 €	6 637,36 €	Saint Brévin les Pins
16886	3 368,76 €	3 750 €	7 118,76 €	Pornic
4486	894,96 €	3 750 €	4 644,96 €	Noirmoutier en l'Ile
1721	343,34€	3 750 €	4 093,34 €	Barbâtre
2158	430,52€	3 750 €	4 180,52 €	Notre Dame de Monts
8725	1 740,64 €	3 750 €	5 490,64 €	Saint Jean de Monts
12137	2 421,33 €	3 750 €	6 171,33 €	Saint Hilaire de Riez
7922	1 580,44 €	3 750 €	5 330,44 €	Saint Gilles Croix de Vie
5093	1 016,05 €	3 750 €	4 766,05 €	Brétignolles sur Mer
2980	594,51€	3 750 €	4 344,51 €	La Tranche sur Mer
2855	569,57€	3 750 €	4 319,57 €	Brem sur Mer
2670	532,67 €	3 750 €	4 282,67 €	Jard sur Mer
2240	446,88 €	3 750 €	4 196,88 €	La Barre de Monts

Données recensement 2020 Total 2024

65 577,03 €

Pour rappel, chaque commune membre du GIP verse une contribution financière composée d'une part fixe de 3 750€ et d'une part variable indexée sur le nombre d'habitants de la commune. *Source : site de l'INSEE (www.insee.fr)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le versement de la contribution financière de la vile de La Tranche sur Mer établie à hauteur de 4344,51€ au GIP La Déferlante pour l'année 2024.
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à ces décisions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits. Affiché le 04/06/2024.

Le Maire,

signé el **Serge KUBRYK** Kubryk Date de signature 103,06/2024

re La Tranche sur

e secrétaire de séance,

Pierre D